

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

VAUCLUSE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE VELLERON

Séance 12 janvier 2017

Nombre de Membres

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
23	23	21

Date de la convocation : 05/01/2017

Date d'affichage : 05/01/2017

MCG/ N° 03

L'an deux mille dix-sept et le 12 janvier à 18 h 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Monsieur PONCE Michel

Secrétaire de séance : Monsieur Louis RICHARD

Présents : Michel PONCE, Gérard LANTIN Marie NORMAND, Guy BANACHE, Eliane LAUNAY, Robert GIMET, RICHARD Louis, THUY Bernard, CERUTTI André, BATELOT Dominique, AGNEL Paulette, SENET Bernard, ARMENGOL Philippe, DUCKIT Serge.

Procurations : GHIBAUO Françoise donne procuration à Guy BANACHE PAVAN Guillaume donne procuration à Robert GIMET CASTIGLIONE SAURY Aline donne procuration à Eliane LAUNAY FOUSSAT Marine donne procuration à Gérard LANTIN ERRERA Caroline donne procuration à Bernard THUY LAUGIER Gilles donne procuration à ARMENGOL Philippe

Absents : VLASIC Marianne, CERUTTI Jérémy.

OBJET : Acquisition des parcelles AX n° 207 et 208 Basse Garonne.

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée du document transmis par la SAFER Provence-Alpes-Côte d'Azur qui est une promesse unilatérale d'achat avec faculté de substitution, les détails de cette procédure sont portés en annexe de la promesse.

Cette promesse sera suivie d'un acte notarié,

Monsieur le Maire demande aux membres présents de bien vouloir examiner la situation des parcelles (voir plan) de bien vouloir lui donner toute autorisation lui permettant de donner suite à la promesse d'achat en signant l'acte notarié, Il précise que le montant de cette transaction sera porté au budget primitif 2017 de la commune.

VOTE à l'unanimité

La délibération est adoptée

2017-003

Ainsi fait et délibéré les jours, mois, et an que dessus et ont signé avec Nous tous les membres présents.

Acte rendu exécutoire

Après le dépôt en Préfecture le :

Et publication ou notification le :

Le Maire,

Michel PONCE



84740

